

## Marché de prestations de services

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Exploitation et de maintenance  
multi-technique de  
l'Hôtel de Police de Lyon - Montluc (69)  
référence MI-SGAMI69-DI-2024-029**

*Date et heure limites de remise des plis :*

**21/05/2024 - 12h00**

## Sommaire

1. Identification du pouvoir adjudicateur.....	4
2. Objet du marché.....	4
2.1. Décomposition.....	4
2.2. Délais d'exécution.....	5
2.4. Lieu d'exécution.....	5
2.5. Réalisation de prestations similaires.....	6
3. Organisation de la consultation.....	6
3.1. Procédure de passation.....	6
3.2. Modalités de financement.....	7
3.3. Liste des documents constituant le dossier de consultation.....	7
3.4. Variantes autorisées.....	7
3.5. Variantes exigées.....	7
3.6. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE).....	8
3.7. Reconduction.....	8
3.8. Modification de détail au dossier de consultation.....	8
3.9. Délai de validité des offres.....	8
3.10. Visite des lieux d'exécution obligatoire.....	8
4. Forme juridique de l'attributaire.....	9
5. Retrait du dossier.....	9
6. Présentation des candidatures et des offres.....	11
7. Jugement des candidatures et des offres et attribution du marché.....	15
7.1. Jugement des candidatures et des offres.....	15
7.2. Modalités de notation.....	16

7.2.1 Le prix de l'offre.....	16
7.2.2 La valeur technique de l'offre.....	17
7.2.3 La note finale.....	19
7.3. Attribution du marché.....	20
7.4. Rectification des offres.....	20
7.5. Informations complémentaires.....	21
8. Conditions d'envoi et de remise des plis.....	21
8.1. Remise des plis sous forme dématérialisée.....	21
8.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées.....	23
8.3. Modalités de signature des offres.....	24
9. Renseignements complémentaires.....	26
9.1. Renseignements.....	26
9.2. Voies de recours.....	26
Liste des pièces en annexe.....	26

## 1. Identification du pouvoir adjudicateur

**Nom du pouvoir adjudicateur :** Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer  
Représenté par madame la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité

**Maître d'ouvrage :**

SGAMI SUD-EST - Direction de l'Immobilier - Bureau Exploitation Maintenance  
Adresse postale : Le Gouverneur - 215 rue André Philip – 69421 LYON Cedex 03.

**Conducteur d'opération :**

Bureau Exploitation Maintenance

## 2. Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'exploitation et la maintenance multi-technique de l'Hôtel de Police de Lyon - Montluc (69).

Il résulte d'une procédure de déclaration sans suite en date du 08/04/2024 du marché d'exploitation et de maintenance multi-technique de l'hôtel de police de Lyon – Montluc (69) référencé MI-SGAMI69-DI-2024-022.

Tableau des Nomenclatures CPV	
Nomenclature CPV	Désignation
50700000-2	Service de réparations et d'entretien d'installation des bâtiments

Les modalités d'exécution des prestations et leur définition figurent dans les cahiers des clauses techniques particulières.

### 2.1. Décomposition

Le marché public concerné par la présente consultation est un marché public de services au sens de l'article L.1111-4 du Code de la commande publique.

**Il n'est pas prévu de décomposition en lots.** Un seul marché sera passé pour la réalisation des prestations.

Au regard des caractéristiques techniques des prestations attendues, et eu égard notamment à l'indissociabilité de ces dernières qui concourent à la réalisation d'un même objet, pour lequel l'Administration ne doit avoir qu'un seul et unique interlocuteur, le projet de marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

Le marché est décomposé en sections techniques :

Section 1 : Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage (CVCD)

Section 2 : Plomberie Protection Incendie (PPI)

Section 3 : Courants Forts (CFO)

Section 4 : Courants faibles (CFA)

Section 5 : Système de Sécurité Incendie (SSI),

Section 6 : Appareils élévateurs (APE)

Section 7 : Portes et barrières automatiques (PAU)

Section 8 : Espaces verts (ESV)

Section 9 : Clos et couvert (CC)

Section 10 : Second-Œuvre (SOE)

## 2.2. Délais d'exécution

Le marché est conclu pour une durée de un an.

Il pourra être reconduit 3 fois pour une durée de 1 an à chaque reconduction.

Le délai d'exécution des prestations figure à l'acte d'engagement.

## 2.4. Lieu d'exécution

Hôtel de Police Lyon Montluc– 5 rue du Général Mouton Duvernet – 69003 LYON.

### **CONTRAINTE :**

site occupé.

### **CONTRAINTE D'ACCES :**

Le titulaire s'engage à prendre les mesures pour :

- donner préalablement à toutes interventions, les identités des personnes susceptibles d'intervenir sur le chantier (fournisseurs et sous-traitants également) au moins 5 jours ouvrés avant la date d'intervention.
- identifier clairement toutes les personnes du chantier (tenues, badge,... etc.). Une liste "personnel " sera tenue à jour et diffusée au SGAMI Sud-Est, chargé de la conduite d'opération. Elle devra être initiée dès la notification du marché. Tous les salariés, y compris les sous-traitants, devront être pourvus de cartes d'identification professionnelle BTP.

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'interdire l'accès à toute personne ayant eu un passé judiciaire.

## 2.5. Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

## 3. Organisation de la consultation

### 3.1. Procédure de passation

Le présent marché est lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1 et L2124-2, R2124-1 et R2124-2, et R2161-1 à R2161-5 du Code de la commande publique.

En application de l'article L2141-10 du code de la commande public, l'acheteur peut exclure de la procédure de passation du marché les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens.

**Il n'est pas prévu de négociation.**

#### **Mise au Point**

Conformément à l'article R-2152-13 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut procéder à une mise au point du marché avec le candidat retenu avant la signature du marché.

Toutes les réponses et précisions fournies lors de la consultation à savoir toute réponse ou précision portant sur une pièce contractuelle énoncée au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) seront contractualisées lors de la mise au point, sans que le candidat ne puisse s'y opposer.

Une réponse ou précision portant sur une pièce contractuelle a la même valeur contractuelle que ladite pièce.

### 3.2. Modalités de financement

Financement 100% Etat.

Budget État de fonctionnement des services utilisateurs.

### 3.3. Liste des documents constituant le dossier de consultation

- L'Acte d'engagement (AE);
  - Annexe 1 : facturation des marchés CHORUS
- Le Règlement de la Consultation (RC) et ses annexes :
- Annexe RC1 : tableau des qualifications professionnelles et prestations équivalentes
- Annexe RC2 : tableau des prestations similaires
- Annexe RC3 : attestation confidentialité individuelle et entreprises
- Annexe RC4 : attestation de visite
- Annexe RC5 : cadre du mémoire technique
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes :
  - Annexe 1 : liste des équipements;
  - Annexe 2 : Liste des gammes minimales d'entretien préventif ;
  - Annexe 3 : Cahier des exigences ;
  - Annexe 4 : tableau de bord de gestion.
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et liste des prix unitaires (LPU) (version PDF et modifiable) .
- Modèle DC4 (Déclaration de sous-traitance)  
formulaire également disponible sur le site du ministère de l'Economie à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- L'imprimé « attestation du contrat de sous-traitance ».

### 3.4. Variantes autorisées

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

### 3.5. Variantes exigées

Le présent marché ne comporte pas de variantes exigées.

### 3.6. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le présent marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

### 3.7. Reconduction

Le présent marché est reconductible, les conditions sont définies dans l'acte d'engagement.

### 3.8. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **4 jours calendaires** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, les dispositions précédentes sont appliquées en fonction de cette nouvelle date.

Si le délai ne permet pas aux candidats de prendre connaissance des modifications et d'adapter leurs offres en conséquence, la date limite de remise des offres sera repoussée pour l'ensemble des candidats à une date ultérieure.

### 3.9. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

### 3.10. Visite des lieux d'exécution obligatoire

Les candidats doivent effectuer une visite du site d'exécution du marché dans les conditions suivantes :

Tableau des contacts pour la visite des lieux			
INTERVENANT	Téléphone Fixe	Portable	E-mail
Nazmi Kocamaz	04 37 91 20 48	06 70 54 88 90	<a href="mailto:nazmi.kocamaz@interieur.gouv.fr">nazmi.kocamaz@interieur.gouv.fr</a>
Patrice Ousset	04 37 91 30 32	06 37 91 30 32	<a href="mailto:patrice.ousset@interieur.gouv.fr">patrice.ousset@interieur.gouv.fr</a>

La visite des lieux **est limitée à deux personnes** par entreprise et dans le strict respect des mesures barrières liées à la crise sanitaire COVID 19, chaque candidat devra être muni d'un masque chirurgical personnel à cet effet.



Pour chaque candidat, la visite se déroulera le même jour. Chaque candidat a droit à une seule visite. La dernière visite des lieux sera fixée au plus tard **7 jours calendaires** avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Il ne sera répondu à aucune question lors de la visite. Toutes les questions devront être posées par écrit selon les modalités prévues dans le présent règlement de consultation.

Lors de cette visite, le candidat devra être muni des documents suivants inclus dans le DCE :

- « Attestation de visite des lieux »
- « Engagement de confidentialité individuel »
- « Engagement de confidentialité entreprises »

**Ces documents devront nécessairement être joints à l'offre. En cas de non remise de ces documents, le soumissionnaire pourra être éliminé.**

#### 4. Forme juridique de l'attributaire

**Le présent marché sera conclu soit en entreprise générale, soit en entreprises groupées solidaires.-**

Si le groupement attributaire est de nature différente, il devra assurer sa transformation en groupement solidaire avant la notification.

La forme du groupement est imposée après l'attribution du marché public afin d'assurer une bonne exécution tout au long de l'opération.

En référence à l'article R. 2142-21 du Code de la Commande Publique, il est interdit de présenter pour le présent marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 5. Retrait du dossier

**Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.**

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel à la concurrence le cas échéant, via le site internet : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence :

### **MI-SGAMI69-DI-2024-029**

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, la personne publique invite les soumissionnaires à disposer des formats suivants pour faciliter le téléchargement :

- Fichiers compressés au standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- .odt, .ods, .odp, .odg,
- Le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur.

En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier, le candidat est invité à se rapprocher du support technique.

Il conviendra au candidat de s'assurer qu'il est en mesure de recevoir et de prendre connaissance des mails envoyés par le pouvoir adjudicateur via la plateforme des marchés publics (PLACE).

## **6. Présentation des candidatures et des offres**

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Les candidats auront à produire, de façon distincte dans une enveloppe, les pièces ci-dessous définies rédigées en langue française, selon la présentation ci-après.

### **1. Éléments nécessaires à la sélection des candidatures :**

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes réunies au sein **d'un sous-dossier "candidature" comprenant les éléments nécessaires à la sélection des candidatures, avec (nomenclature décrite ci-après de la pièce C1 à C10 imposée) :**

#### **- Pièce C1 - Engagement :**

Le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement.

#### **- Pièce C2 - Redressement judiciaire :**

En cas de redressement judiciaire,

- le candidat produit une copie du ou des jugements prononcés ;
- le candidat doit apporter la preuve que l'autorisation de poursuite de son activité couvre la période correspondant à la durée du présent marché ou qu'il bénéficie d'un plan de redressement.

#### **- Pièce C3 - Attestation d'assurance :**

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

#### **- Pièce C4 - Lettre de candidature (imprimé DC1) :**

L'imprimé DC1 fera apparaître si le candidat se présente seul ou sous la forme d'un groupement d'entreprises, et en cas de groupement, les membres du groupement, l'indication du mandataire et la forme du groupement et comportera l'ensemble des attestations sur l'honneur obligatoires.

#### **- Pièce C5 - Lettre de candidature (imprimé DC2) :**

Le DC2 devra comporter le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.

#### **- Pièce C6 - Déclaration d'effectifs :**

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

**- Pièce C7 - Certificats de qualifications professionnelles exigés :**

Le détail des qualifications demandées figure dans le tableau Annexe 1 au RC « Qualifications ».

**Le tableau Annexe 1 au RC « Qualifications » est à compléter obligatoirement par le soumissionnaire pour la remise de sa candidature.**

Les qualifications et/ou références peuvent être apportées par le mandataire, ses cotraitants ou sous-traitants dans la mesure où ils sont déclarés dès la remise de l'offre.

Le Pouvoir adjudicateur précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

**- Pièce C8 - Références de prestations similaires :**

**le soumissionnaire est appelé à renseigner le tableau Annexe 2 au RC « Références prestations similaires ».**

Il se présente sous la forme d'une liste de cinq prestations exécutées au cours des cinq dernières années. Ces prestations devront être de nature similaire à celles demandées pour le présent marché.

Le tableau précise la nature de l'infrastructure soutenue, sa taille, son activité, le lieu d'exécution ... Sont également indiqués le montant du contrat, la date de début, la durée et le détail des missions exécutées par le candidat.

**Pièce C9 :**

Les imprimés « Engagement de confidentialité Entreprise et individuel » dûment complétés et signés par le soumissionnaire.

**- Pièce C10 : Les éléments de la sous-traitance éventuelle :**

Si le candidat fait appel à des capacités professionnelles, techniques et financières de sous-traitant, il devra joindre :

- un acte spécial de sous-traitance (**imprimé DC4 joint au dossier de consultation**) ;
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ;

- un RIB ;
- attestations fiscales et sociales de l'année n-1 ;
- le numéro unique d'identification complet de l'entreprise délivré par l'INSEE (Répertoire des métiers SIRENE) de moins de 3 mois
- attestation d'assurance ;
- attestation du contrat de sous-traitance (selon modèle joint au DCE) ;
- attestation de confidentialité (à remplir par le sous-traitant, selon modèle joint au DCE) .

**A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.**

**Pour le candidat se présentant en groupement :**

En cas de groupement, une seule lettre de candidature est à remettre complétée par chaque cotraitant, mais chaque membre du groupement doit remettre l'ensemble des autres pièces et renseignements demandés au titre des pièces relatives à la candidature.

L'appréciation de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du groupement par le pouvoir adjudicateur est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

**Entreprise de création récente :**

Si le candidat, de création récente, est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité, l'un des renseignements ou documents demandés par l'acheteur public, il peut prouver sa capacité à exécuter le marché public par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur public.

**2. Éléments nécessaires au choix de l'offre :**

**Un second sous-dossier comprenant les éléments nécessaires au choix de l'offre (nomenclature décrite ci-après de la pièce O1 à O4 imposée) :**

**Pièce O1 :**

L'acte d'engagement ci-joint (A.E) (cadre joint au DCE à compléter et daté) : tout acte d'engagement résultant d'un modèle établi par le candidat rend l'offre du candidat irrégulière.

### **Pièce O2 :**

La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) et la «liste des prix unitaires» (LPU) suivant le cadre remis.

- La DPGF et la LPU doivent être transmis en version PDF et en version modifiable.
- Toute DPGF et LPU résultant d'un modèle établi par le candidat rend l'offre du candidat irrégulière.
- Toutes les lignes du document DPGF et LPU doivent être remplies, même si le montant est nul.

### **Pièce O3 :**

Un mémoire technique de 20 pages (recto-verso) maximum, au format A4, des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission. Ce document devra se conformer aux mentions demandées dans le tableau de l'article **7.2** « Valeur technique de l'offre ». Le mémoire technique du candidat doit être rédigé en répondant à l'ensemble des sous-critères de la valeur technique du présent règlement de consultation, accompagné des pièces demandées le cas échéant.

### **Pièce O4:**

L'imprimé Annexe 4 au RC« Attestation de visite des lieux » dûment complété et signé par le soumissionnaire et par le maître d'ouvrage.

### **Précisions :**

- ✓ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes, ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.
- ✓ Les nomenclatures des pièces de **candidatures (C) et d'offres (O) devront respecter la numérotation du présent règlement de consultation.**
- ✓ L'arborescence du présent règlement de consultation sera également à retrouver sur le dossier informatique.
- ✓ En cas de non remise de l'attestation de visite des lieux obligatoire, des documents « Engagement de confidentialité Entreprise » - « Engagement de confidentialité Individuel », l'offre pourra être rejetée.

## 7. Jugement des candidatures et des offres et attribution du marché

### 7.1. Jugement des candidatures et des offres

#### **Candidatures :**

Concernant les pièces relatives à la candidature, si des pièces réclamées sont absentes ou incomplètes, il pourra être demandé à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans le délai de **4 jours** à compter de la demande du Maître d'Ouvrage.

Cette demande sera faite via la plateforme des achats de l'État (PLACE) :  
[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence **MI-SGAMI69-DI-2024-029**

Les compléments de candidature devront être adressés par voie dématérialisée dans le délai indiqué par le Maître d'ouvrage via PLACE.

#### **Candidatures :**

Les critères d'élimination des candidatures sont les suivants :

- Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions de l'article L 2141-1 à 2141-5 du code de la commande publique.
- Les candidats qui, après demande de complément de leur candidature, n'auront pas produit un dossier de candidature comportant les pièces demandées, ne seront pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.
- Les candidats qui présenteront plusieurs offres à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements seront éliminés.
- Les candidats qui ne satisferont pas aux niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières exigés seront éliminés.

#### **Offres :**

Conformément aux articles L.2152-7 et R.2152-7 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il sera procédé à la détection des offres anormalement basses.

En application des articles R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'autoriser les soumissionnaires à régulariser leur offre, si celle-ci est irrégulière, dans un délai de 4 jours ouvrés à compter de la demande formulée par le pouvoir adjudicateur par courriel, à l'exception des offres anormalement basses.

Il sera procédé à la détection des offres anormalement basses.

Les régularisations et demandes de précisions et compléments se feront par courrier électronique.

Toute offre pourra être rejetée si elle ne contient pas tous **les documents demandés à l'article 6**, dûment complétés et signés, et ne répond pas à toutes les conditions énumérées.

## 7.2. Modalités de notation

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement effectué sur la base des critères pondérés suivants :

### 7.2.1 Le prix de l'offre

La note du prix notée sur **50 points** est calculée comme suit :

Un sous critère « montant forfaitaire » : noté sur **40 points** et calculé de la manière suivante sur la base du montant figurant à l'acte d'engagement :

$$(\text{prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre analysée}) \times 40$$

Un sous critère « liste des prix unitaires » : noté sur **10 points** et calculé de la manière suivante sur la base du montant figurant sur le document LPU :

Les "sous-critères" du LPU sont :

- Taux horaires et coefficients ;
- Coefficients de majoration ;
- Prestations particulières.

Pour l'analyse du LPU, chaque « sous-critère » est noté, suivant la formule :

$$N_p = (\text{Offre financière la plus basse}^* / \text{Offre financière analysée}) \times 10$$

\* Sous réserve qu'elle ne soit pas anormalement basse.

La note du sous-critère « liste des prix unitaires » correspond à la moyenne des notes des sous-critères.

La notation globale LPU sera obtenue en faisant la moyenne des notes des sous-critères.

La note de prix (**50 points**) correspond à la somme des notes des sous-critères prix (forfait sur 40 points + LPU sur 10 points).



### 7.2.2 La valeur technique de l'offre

La valeur technique est notée sur **50 points** selon la pertinence des informations des sous-critères suivants :

	Sous critères	Note sur
1	<p><b>Présentation de l'organisation pour gérer et exécuter le marché</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'organigramme opérationnel de l'équipe et l'encadrement sur site et hors site.</li> <li>-Equipe opérationnelle dédiée: responsable interlocuteur unique (technique et administratif), équipe opérationnelle affectée au site (avec le CV de chaque intervenant (formation, années d'expérience, etc..) et la description précise de sa mission. Le candidat doit apporter la preuve que l'effectif dédié au site est en mesure de réaliser l'ensemble des prestations demandées (y compris le traitement des dégradations qui concernent l'ensemble des corps d'état technique).</li> <li>- Organisation de la permanence technique sur site: organisation du fonctionnement en temps normal et modalités de gestion des remplacements (congrés, absences non programmées), avec l'indication pour chaque intervenant de son temps de présence sur site par semaine ainsi que du nombre de semaine de présence par an.</li> <li>- Organisation de l'astreinte 24h/24h.</li> </ul>	15 Points
2	<p><b>Cohérence de la stratégie de maintenance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charge de travail prévisionnelle annuelle ; répartition fonctionnelle (pilotage, préventif, correctif).</li> <li>- Description des prestations réalisées par des constructeurs/sous-traitants.</li> </ul>	15 Point
3	<p><b>Traçabilité et méthodes proposées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil et méthodologie de suivi, de gestion et de traçabilité des prestations (sur site, hors site) avec fourniture des modèles de rapports d'activité et bilan d'exploitation; Système de gestions des demandes d'intervention.</li> <li>- Modalités de prise en charge du marché (planning de démarrage envisagé, moyens humains, documents transmis...)</li> <li>- Méthodologie pour assurer la continuité de service, notamment la disponibilité des matériels, ainsi que les modalités prévues pour réaliser les prestations hors forfait (délais de remise des devis et de réalisation des prestations hors forfait, etc.).</li> </ul>	10 Points
4	<p><b>Démarche en matière de dispositions environnementales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalité de gestion et d'élimination des produits et de leur emballage, des</li> </ul>	10 Points

déchets. Traçabilité mise en œuvre.  - Description des dispositions envisagées par le Titulaire pour assurer les conditions d'hygiène de sécurité.  - Description des actions envisagées pour garantir la maîtrise des énergies et des fluides.	
---	--

La note technique globale est la somme des notes des sous-critères.

Chaque sous-critère est évalué sur la base suivante :

Jugement	Appréciation	Note affectée au sous-critère
Très satisfaisant	La réponse correspond à une excellente réponse. Les éléments de l'offre sont particulièrement pertinents, ou très avantageux pour l'Administration. Cela peut s'appliquer à une proposition contenant des éléments innovants par rapport à la concurrence.	100 % des points
Satisfaisant	La réponse correspond à une très bonne réponse. La réponse est exhaustive, très détaillée et de très bonne qualité ce qui permet d'en démontrer la solidité, la pertinence et la pérennité.	80 % des points
Moyennement satisfaisant	Cette évaluation est attribuée dans le cadre d'une proposition acceptable qui appréhende correctement les besoins de l'administration tels qu'exprimés dans le CCTP mais sans apport particulier susceptible d'apporter un gain pour le projet. Cela peut s'appliquer à une proposition globalement satisfaisante mais comportant au moins une approximation ou inexactitude.	60 % des points
Peu satisfaisant	La réponse présente au moins une imprécision ou faiblesse majeure. Cette évaluation est attribuée dans le cadre d'une proposition insuffisante n'apportant, pour un critère donné, qu'une réponse imprécise aux besoins de l'Administration tels qu'exprimés dans le CCTP.	40 % des points

Non satisfaisant	La réponse correspond à une réponse imprécise ou très partiellement détaillée. Cette évaluation se justifie par une mauvaise compréhension par le candidat du critère.	20 % des points
Absence d'information	Absence de réponse ou ne répondant pas à la question.	0 % des points

La note (nombre de points) sera arrondie à deux chiffres après la virgule selon la règle définie ci-après :

- Si la 3e décimale est comprise entre 0 et 4, alors la note est arrondie par défaut au 1/100.
- Si la 3e décimale est comprise entre 5 et 9, alors la note est arrondie par excès au 1/100.

### 7.2.3 La note finale

La note finale correspond à la somme des points des deux critères, soit un nombre de points sur 100 :

**Note finale (sur 100 points) = note Prix (sur 50 points) + note technique (sur 50 points)**

Le classement des offres est ensuite obtenu selon les notes finales, la note la plus importante obtenant la première position et la note la moins importante obtenant la dernière position.

L'offre obtenant le classement en première position est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le maître d'ouvrage.

En cas d'égalité entre concurrents, le concurrent suivant sera classé en tenant compte du décompte du nombre de concurrents ex æquo (exemple en cas de 2 concurrents classés 1<sup>er</sup> ex æquo, le concurrent suivant sera classé 3<sup>ème</sup>).

**En cas d'égalité de la note finale, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note dans le critère « Prix ».**

### 7.3. Attribution du marché

Conformément au décret n°2019-33 du 18 janvier 2019, le candidat n'est plus tenu de produire les pièces détaillées aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique, notamment :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail
- Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, une situation au Répertoire SIRENE, un extrait D1 ou un document équivalent

Le Pouvoir adjudicateur prend directement en charge la recherche desdits documents et attestations en accédant à la base documentaire sur [api.gouv.fr \(https://api.gouv.fr/api/api-entreprise.html\)](https://api.gouv.fr/api/api-entreprise.html).

Les attestations d'assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCAP.

Le candidat établi dans un État autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Conformément à l'article R. 2143-16 du code de la commande publique, les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

### 7.4. Rectification des offres

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettres sur l'**acte d'engagement** prévaudront sur toutes autres indications.

Les prix sont détaillés au moyen d'une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) qui en indique les éléments constitutifs. En cas de contradiction entre le prix figurant sur la DPGF et celui figurant à l'acte d'engagement, le prix global et forfaitaire figurant à l'acte d'engagement prévaudra. Le candidat sera tenu de mettre sa DPGF en conformité dans ce cas.

Enfin, des précisions seront demandées au candidat sur son offre lorsque l'offre paraît anormalement basse.

## 7.5. Informations complémentaires

Précisions et compléments sur la teneur des offres :

- ✓ Conformément aux articles R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre ;
- ✓ Cette demande est adressée au candidat par voie électronique. ;
- ✓ Le candidat y répond dans les délais impartis par le pouvoir adjudicateur et selon le mode préalablement défini.

Il conviendra au candidat de s'assurer qu'il est en mesure de recevoir et de prendre connaissance des mails envoyés par le pouvoir adjudicateur via la plate-forme des marchés de l'État (PLACE) et l'adresse mail : [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr)

## 8. Conditions d'envoi et de remise des plis

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats. Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre.

En application de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les candidatures et offres devront être obligatoirement remises par voie électronique, via le profil acheteur : la plate-forme des marchés de l'État, PLACE.

### 8.1. Remise des plis sous forme dématérialisée

Le pli des candidatures et des offres devra être transmis avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception du pli correspondra au dernier octet reçu.

Si le candidat adresse plusieurs plis, seul le dernier pli reçu dans l'ordre chronologique sera examiné.

**Les plis parvenus après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminés sans avoir été lus et le candidat en sera informé.**

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait

utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- odt, ods, odp, odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme PLACE.

En cas de problèmes divers entraînant la re-matérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire recevra par courrier postal l'acte d'engagement qu'il devra retourner signé.

## 8.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des pré-requis de la plateforme de dématérialisation [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence **MI-SGAMI69-DI-2024-029** et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme PLACE.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

L'intégralité des pièces sera remise avec **une numérotation et un nom** correspondant à ceux indiqués à l'article 6 du présent règlement : **les pièces C1 à C10 pour le dossier de candidature et les pièces O1 à O4 pour le dossier de l'offre.**

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de prévoir un délai suffisant pour remettre leur pli avant l'heure limite fixée pour la réception, dans le cas où surviendraient des lenteurs ou des problèmes techniques dans l'application.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrage de son offre avant envoi et accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

### **En cas de programme informatique malveillant ou "virus" :**

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le maître de l'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

### **Copie de sauvegarde :**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD, clé USB ...) remis dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :



- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si le pouvoir adjudicateur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat. Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert. Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes

SGAMI SUD-EST - Direction de l'Immobilier - Bureau des affaires immobilières et finances

Le Gouverneur - 215 rue André Philip 69421 LYON cedex 03

**Pli pour la consultation** : marché pour l'exploitation et la maintenance multi-technique de l'hôtel de Police Lyon – Montluc

marché n° MI-SGAMI69-DI-2024-029

Candidat : .....

**NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE**

### 8.3. Modalités de signature des offres

Les offres transmises par voie électronique doivent être signées selon les modalités définies ci-après :

L'acheteur laisse la possibilité aux candidats de signer les candidatures et offres via une signature électronique ou de signer de façon manuscrite les documents, puis de les scanner afin qu'ils soient intégrés sur le profil d'acheteur.

De même, en cas de candidature d'un groupement, l'acte d'habilitation du mandataire à signer le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement peut être signé électroniquement ou de manière manuscrite, puis scanné pour une transmission électronique. Dans ce cas, le mandataire devra pouvoir produire sans délai



l'original sous sa forme native (sous format papier ou électronique) sur demande du pouvoir adjudicateur.

En cas de signature manuscrite des candidatures et des offres, les documents devront être signés à l'attribution soit électroniquement soit de façon manuscrite.

Si le candidat opte pour la signature électronique, les candidatures et offres devront être signées au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

Les certificats de signature électronique utilisés doivent être **conformes au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS »**.

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

- La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>
- Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3>

Le candidat peut également utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement.

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, abrogé à compter du 1er octobre 2018, demeurent régis par ses dispositions jusqu'à l'expiration de leur date de validité.

Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

Tous les documents remis signés par le candidat doivent comporter une signature originale.

## 9. Renseignements complémentaires

### 9.1. Renseignements

Les opérateurs économiques n'ont pas de modification à apporter au cahier des charges. Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **6 jours ouvrés** avant la date limite de remise des plis, une demande par mail sur la plateforme des achats de l'État

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence MI-SGAMI69-DI-2024-029

Une réponse sera adressée au plus tard **4 jours ouvrés** avant la date fixée pour la réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de ne pas répondre.

### 9.2. Voies de recours

Tribunal administratif de Lyon  
184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 3  
Tel : 0478141010  
Courriel : [greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)  
URL: <http://lyon.tribunal-administratif.fr/>

### Liste des pièces en annexe

- Annexe RC1 : tableau des qualifications professionnelles et prestations équivalentes
- Annexe RC2 : tableau des prestations similaires
- Annexe RC3 : attestation confidentialité individuelle et entreprises
- Annexe RC4 : attestation de visite
- Annexe RC5 : cadre du mémoire technique